

Préavis N° 26 - 2014 au Conseil communal

Budget de l'année 2015

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 29 octobre 2014

Table des matières

1. Objet du préavis	3
2. Analyses	4
2.1. Analyse des charges	4
2.1.1. Charges maîtrisables	4
2.1.1.1. Autorités et personnel	6
La progression des charges relatives aux autorités et personnel provient de plusieurs facteurs :	6
2.1.1.2. Biens, services et marchandises	8
2.1.1.3. Aides et subventions	13
2.1.2. Charges non maîtrisables	14
2.1.3. Intérêts passifs	15
2.1.3.1. Amortissements	16
2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités	17
2.1.3.2.1. Financement de la facture sociale	17
2.1.3.2.2. Financement de la péréquation directe horizontale	21
2.1.3.2.3. Charges péréquatives - Récapitulatif	23
2.1.3.2.4. Transports publics	24
2.1.3.2.5. Reports de charges cantonales - Conclusions	25
2.1.4. Charges internes	26
2.1.4.1. Imputations internes (charges)	26
2.1.4.2. Attribution aux fonds et financements spéciaux	26
2.2. Analyse des charges - Récapitulation	28
2.3. Analyse des revenus	29
2.3.1. Revenus fiscaux	29
2.3.1.1. Impôt sur le revenu	31
2.3.1.2. Impôt sur la fortune	32
2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers	33
Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :	33
Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2013. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué une progression de 8.3%.	33
2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés	33
2.3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés	34
2.3.1.6. Impôt sur les droits de mutation	34
2.3.1.7. Part sur l'impôt sur les gains immobiliers	34
2.3.1.8. Recettes fiscales - Conclusion	34
2.3.2. Revenus non fiscaux	35
2.3.3. Revenus internes	37
2.3.4. Analyse des revenus	40
2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	42
3. Communication	43
4. Programme de législature	43
5. Conclusions	43

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

La Municipalité a souhaité, par le présent préavis, donner une explication aussi complète que possible sur son projet de budget 2015, par le biais d'une analyse détaillée des charges et des revenus développée au chapitre 2.

En préambule, nous rappelons ici quelques éléments du contexte dans lequel se place ce projet de budget :

Les exercices 2006 à 2013 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Ces bons résultats ont été rendus possibles grâce à des recettes exceptionnelles, à une baisse de notre participation au financement des charges péréquatives, ainsi qu'aux effets d'une excellente conjoncture qui s'est concrétisée par d'importantes recettes fiscales.

Malgré la situation économique incertaine, le bouclage des comptes de l'année 2014 s'annonce une nouvelle fois positif. En effet, le niveau attendu des recettes fiscales, qui devraient être supérieur à la prévision budgétaire, et une bonne maîtrise de nos charges de fonctionnement, sont les principaux éléments qui contribueront, selon toute vraisemblance, à ce résultat.

Néanmoins, l'année 2014 a été marquée par le décompte final de la péréquation 2013 qui nous a été largement défavorable. En effet, depuis l'instauration du nouveau système péréquatif en 2011, c'est la première fois que ce décompte final nous impose de verser un montant complémentaire qui viendra augmenter lourdement nos charges 2014. Sans être déficitaire, le résultat de l'année 2014 devrait néanmoins être nettement moins important que celui réalisé 2013, que l'on peut qualifier d'année exceptionnelle.

Pour son budget 2015, la Municipalité a conservé un objectif général de maîtrise des charges de fonctionnement et d'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, le budget 2015 est marqué par une stabilisation de l'effectif du personnel communal.

A contrario, la Municipalité déplore une forte progression des charges liées à la péréquation intercommunale et plus précisément, à notre participation au financement de la facture sociale qui est en très nette progression pour l'année 2015.

Malgré cela, la Municipalité soumet au Conseil communal un budget 2015 équilibré, conformément à son objectif. Elle est convaincue que ce budget est réaliste et qu'elle parviendra, par une attention particulière aux dépenses engagées en cours d'année, à boucler les comptes de l'année 2015 de manière positive.

A l'instar des budgets des années 2011 à 2014, conformément à l'article 9 de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (CISTEP), le budget de la CISTEP doit être adopté par la majorité des Conseils communaux des communes membres.

Ce dernier vous est présenté en annexe et fait l'objet d'une conclusion séparée. Les montants indiqués dans ce document concernent l'ensemble des communes membres. La participation de la Ville de Pully s'élèvera à CHF 60'500.00 pour l'année 2015 (compte 460.3526).

2. Analyses

Le budget communal est établi conformément au règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

La comparaison avec le budget communal 2014 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal (sans les demandes de crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges et des revenus entre le budget 2015, le budget 2014 voté par le Conseil communal, les comptes 2013 et les comptes 2012 (en CHF) :

	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
Total des charges	150'305'890.00	143'008'872.00	132'185'080.55	130'508'806.38
Total des revenus	150'436'550.00	142'948'942.00	149'599'910.37	136'772'928.82
Résultats (- = Bénéfice)	-130'660.00	59'930.00	-17'414'829.82	-6'264'122.44

2.1. Analyse des charges

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes

2.1.1. Charges maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de contenir dans des proportions acceptables. Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux autorités et au personnel ;
- les charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- les charges relatives aux aides et subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2015 et le budget 2014 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015	Budget 2014	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'422'900.00	28'251'100.00	171'800.00	0.6%
Biens, services et marchandises	23'486'680.00	23'386'000.00	100'680.00	0.4%
Aides et subventions	6'448'200.00	6'185'870.00	262'330.00	4.2%
Total des charges maîtrisables	58'357'780.00	57'822'970.00	534'810.00	0.9%

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre le budget 2015 et les comptes de l'année 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015	Comptes 2013	Ecart	Ecart (en %)
Autorités et personnel	28'422'900.00	26'627'610.91	1'795'289.09	6.7%
Biens, services et marchandises	23'486'680.00	20'575'170.53	2'911'509.47	14.2%
Aides et subventions	6'448'200.00	5'394'641.71	1'053'558.29	19.5%
Total des charges maîtrisables	58'357'780.00	52'597'423.15	5'760'356.85	11.0%

En analysant les données figurant dans les tableaux ci-dessus, nous constatons que les charges relatives aux autorités et personnel augmentent de 0.6% par rapport au budget 2014 et de 6.7% par rapport aux comptes 2013.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous constatons qu'elles sont en augmentation de respectivement 0.4% par rapport au budget 2014 et de 14.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2013.

Pour terminer, les charges relatives aux aides et subventions, augmentent nettement de 4.2% par rapport au budget 2014 et de 19.5% par rapport aux comptes 2013.

2.1.1.1. *Autorités et personnel*

La progression des charges relatives aux autorités et personnel provient de plusieurs facteurs :

- Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2014 (+2.05 ETP) ;
- Participation de la Ville de Pully à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP) (dès l'année 2014) ;
- Amélioration des conditions salariales des accueillantes de jour en milieu familial (mamans de jour) (dès l'année 2014) ;
- Augmentation de l'effectif du personnel communal dans le cadre du budget 2015 (+0.05 ETP) ;
- Indexation des salaires et augmentations statutaires.

Augmentation de l'effectif du personnel communal lors de l'exercice 2014

Le budget 2014 prévoyait une augmentation de l'effectif du personnel communal de 2.05 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2014 est de 185.10 ETP.

Cette progression de l'équivalent de 2.05 ETP concerne essentiellement des ajustements positifs ou négatifs au sein de l'administration communale.

Participation de la Ville de Pully à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP)

La Caisse intercommunale de pensions (CIP) est une institution de prévoyance de droit public régie par un Décret du Grand Conseil vaudois et des Statuts adoptés par l'Assemblée des délégués.

La CIP applique le système financier de la capitalisation partielle et présente un degré de couverture de 69.95% au 31 décembre 2012.

Le droit fédéral applicable à la prévoyance professionnelle a été modifié au 1^{er} janvier 2012 et complété par des nouvelles dispositions concernant la gouvernance et le financement des institutions de prévoyance de droit public.

La CIP disposait d'un délai au 1^{er} janvier 2014 pour se mettre en conformité avec le nouveau droit fédéral et un délai au 1^{er} janvier 2052 pour atteindre un degré de couverture global de 80%.

Une modification du plan de prévoyance au niveau du financement, de l'âge de la retraite ou des prestations, respectivement par une combinaison de ces trois paramètres, doit donc être effectuée par établir l'équilibre financier.

Pour mener à bien sa réflexion et proposer le paquet de mesures adéquat, le Conseil d'administration s'est fixé cinq grands principes :

- Equilibrer les efforts consentis par les assurés et les employeurs et, dans une moindre mesure, les pensionnés.
- Respecter les dispositions légales fédérales en matière d'équilibre financier et de recapitalisation.
- Maintenir de bonnes prestations (primauté de prestations, objectif de rente à 60%).
- Choisir des bases techniques solides. Dans la détermination des propositions de mesures, prendre en compte les nouvelles tables actuarielles, un taux technique actualisé, ainsi qu'une réserve de fluctuation de valeur appropriée.
- Ne pas concentrer l'effort sur une génération.

Par conséquent, le plan d'assainissement prévoit une contribution à la recapitalisation des employeurs de 3% et ce, durant une durée de 17 ans. L'effort financier supplémentaire fournit par les employeurs a été concentré sur une période de 17 ans afin de pouvoir viser un degré de couverture global de 75% en 2030 correspondant au palier incitatif fixé par le droit fédéral et ainsi éviter que les employeurs doivent s'acquitter, en sus, d'un intérêt sur la différence entre le degré de couverture effectif et le palier de 75%.

Ainsi, pour la Ville de Pully, cela représente une contribution supplémentaire annuelle de CHF 620'000.00 sur une période de 17 ans.

Amélioration des conditions salariales des accueillantes de jour en milieu familial (mamans de jour)

Suite à une pétition émanant des accueillantes familiales du réseau de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry, des améliorations salariales en faveur des accueillante de jour en milieu familial ont été intégrées dans le budget 2014. Par conséquent, c'est toute la tarification qui a été modifiée et qui est plus en adéquation avec la demande des pétitionnaires.

Cette proposition a pour conséquence d'augmenter les coûts du personnel occasionnel de l'ordre de CHF 170'000.00. De plus, suite à la recrudescence des demandes des parents, il a été décidé une augmentation des heures des mamans de jour, ce qui représente une augmentation de coût qui se situe aux alentours de CHF 30'000.00.

Augmentation de l'effectif du personnel communal dans le cadre du budget 2015

Le budget 2015 prévoit une très légère augmentation de l'effectif du personnel communal de 0.05 ETP. Par conséquent, l'effectif de l'administration communale au 31 décembre 2015 est de 185.15 ETP.

Cette petite progression concerne essentiellement des ajustements positifs ou négatifs au sein de l'administration communale. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-

dessous, un tableau récapitulatif des variations d'effectifs dans les différents secteurs de l'administration communale, par rapport au budget de l'année 2014 :

Chapitres	Description	Nombre d'ETP
130	Service du personnel	+0.10
150	Bibliothèque communale	-0.10
153	Musée	+0.05
154	Théâtre de l'Octogone	-0.20
154	Théâtre de l'Octogone	+0.10
190	Service informatique	+0.20
300	Service administratif et technique des Domaines	-0.50
410	Service technique	+0.20
410	Service technique	+0.20
410	Service technique	+0.20
620	Office de la population	+0.20
710	Service social communal	+0.20
711	Petite enfance et jeunesse (transfert poste à FEJ)	-1.00
740	Office du logement	+0.50
801	Services industriels - Comptage	-0.10
	Augmentation de l'effectif	+0.05

Indexation des salaires et augmentations statutaires

Pour l'année 2015, nous avons tenu compte d'une indexation de 0.2% qui ne sera octroyée que si un accroissement effectif de l'index des prix à la consommation est constaté. Enfin, comme chaque année, nous avons prévu une enveloppe budgétaire correspondant à la totalité des augmentations statutaires possibles. Celles-ci sont dédiées au terme de la procédure d'évaluation de fin d'année ; le montant effectif attribué est généralement inférieur à la prévision budgétaire.

2.1.1.2. Biens, services et marchandises

Nous remarquons que les achats de biens, services et marchandises sont en légère progression de 0.4% par rapport au budget 2014 et en nette hausse de 14.2% par rapport aux comptes de l'année 2013.

L'augmentation d'un peu plus de CHF 2.9 mios par rapport aux comptes de l'année 2013 provient des postes suivants :

		<u>Montants (en CHF)</u>
a) Achat de machines et de matériel d'exploitation	CHF	100'000.00
b) Achats et consommation d'eau	CHF	200'000.00
c) Achats et consommation d'électricité	CHF	600'000.00
d) Entretien des bâtiments	CHF	800'000.00
e) Entretien parcs et zones de loisirs	CHF	150'000.00
f) Frais de réceptions et de manifestations	CHF	100'000.00
g) Frais d'honoraires et frais expertises	CHF	400'000.00
h) Frais de transports	CHF	150'000.00
i) Frais divers	CHF	300'000.00
j) Divers	CHF	100'000.00
Total	CHF	2'900'000.00

a) Achat de machines et de matériel d'exploitation

C'est la somme totale de CHF 812'960.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Panneau d'affichage du réseau culturel	CHF	11'000.00
Remplacement d'un aspirateur Topliner à Pully-Plage	CHF	30'000.00
Modifications racks informatiques	CHF	20'000.00
Achat de matériel pour le service des forêts	CHF	12'000.00
Achat d'une auto-laveuse au Collège des Alpes	CHF	9'000.00
Achat de matériel pour le service des eaux	CHF	16'000.00
Divers achats	CHF	2'000.00
Total augmentation des achats machines + mat. exploit.	CHF	100'000.00

b) Achats et consommation d'eau

C'est la somme totale de CHF 1'749'000.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 200'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation achats d'eau pour centre sportif de Rochettaz	CHF	7'000.00
Augmentation achats d'eau pour les parcs et promenades	CHF	6'000.00
Augmentation achats d'eau à Eauservice (SI Lausanne)	CHF	154'000.00
Diverses augmentations	CHF	33'000.00
Total augmentation des achats et consommation d'eau	CHF	200'000.00

c) Achats et consommation d'électricité

C'est la somme totale de CHF 4'411'100.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 600'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation timbre amont (moyenne et haute tensions)	CHF	467'000.00
Augmentation achats services système Swissgrid	CHF	126'000.00
Diverses augmentations	CHF	7'000.00
Total augmentation des achats et consommation d'électricité	CHF	600'000.00

d) Entretien des bâtiments

C'est la somme totale de CHF 2'729'700.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 800'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Rénovation et mise en conformité des installations techniques	CHF	381'000.00
Rénovations et entretien	CHF	415'000.00
Diverses augmentations	CHF	4'000.00
Total augmentation de l'entretien des bâtiments	CHF	800'000.00

Par conséquent, nous pouvons catégoriser le budget de CHF 2'729'700.00 relatif à l'entretien des bâtiments de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Mise en conformité des installations	CHF	409'900.00
Contrats d'entretien	CHF	478'600.00
Petits travaux d'entretien courant	CHF	481'700.00
Travaux urgents	CHF	680'000.00
Total de l'entretien obligatoire	CHF	2'050'200.00
Entretien nécessaire pour maintien valeur patrimoine	CHF	679'500.00
Total de l'entretien des bâtiments - Budget 2015	CHF	2'729'700.00

Ainsi, nous pouvons constater que les travaux d'entretien relatifs à des travaux qui ne peuvent pas être repoussés représentent plus du 75% de l'ensemble des travaux d'entretien inclus dans le budget 2015.

e) Entretien parcs et zone de loisirs

C'est la somme totale de CHF 1'553'700.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Retour à une taille des tilleuls sur Av. C.-F. Ramuz	CHF	20'000.00
Pose arrosage automatique à la piscine de Pully-Plage	CHF	65'000.00
Plaquage pierre naturelle et main courante Jardin du Souvenir	CHF	18'000.00
Réfection local des jardiniers du cimetière (vestiaires H/F)	CHF	14'000.00
Entretien des nouvelles plantations des Parcs et promenades	CHF	22'000.00
Diverses augmentations	CHF	11'000.00
Total augmentation de l'entretien parcs et zones de loisirs	CHF	150'000.00

f) Frais de réceptions et de manifestations

C'est la somme totale de CHF 237'700.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 100'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par le programme des cartes de visites pullliéraines organisées par la Ville de Pully, par les animations culturelles organisées par les Musées, par le projet pédagogique des établissements scolaires « Jardins potagers scolaires » et par les forums annuels des seniors.

g) Frais d'honoraires et frais d'expertises

C'est la somme totale de CHF 2'567'600.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 400'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie par les éléments suivants :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Honoraire liés aux ressources humaines (avocats, frais d'études)	CHF	25'000.00
Cachet des artistes Théâtre de la Voirie (intégration dès 2015)	CHF	62'000.00
Augmentation du cachet des artistes au Théâtre de l'Octogone	CHF	28'000.00
Augmentation des honoraires liés aux logiciels relatifs au SIT	CHF	24'000.00
Etudes aménagement hydroélectrique sur la Paudèze	CHF	50'000.00
Etudes assainissement du bruit routier	CHF	15'000.00
Etudes renaturation de la Paudèze (subventions VD+CH)	CHF	80'000.00
Avant-projets radiance (éclairage public)	CHF	25'000.00
Suivi, mise à jour et préconisation d'entretien arbres classés	CHF	20'000.00
Divers mandats accueil des enfants et centre socioculturel	CHF	35'000.00
Etudes diverses	CHF	36'000.00
Total augmentation des honoraires et frais d'expertises	CHF	400'000.00

Il est important de préciser que les études relatives à la renaturation de la Paudèze seront presque totalement subventionnées par le Canton et la Confédération. De plus, l'année 2015 verra l'intégration du Théâtre de la Voirie dans la comptabilité communale. Ceci aura pour conséquences une augmentation des charges, notamment celles concernant les cachets des artistes et, également, une augmentation des revenus.

Par conséquent, si nous tenons compte de tous ces facteurs, la progression des honoraires et frais d'expertises se présentent de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augm. honoraires et frais expertises par rapport comptes 2013	CHF	400'000.00
Subventions à recevoir du Canton et de la Confédération	CHF	-80'000.00
Intégration Théâtre de la Voirie (compensation par des revenus)	CHF	-62'000.00
Solde augmentation des honoraires et expertises	CHF	258'000.00

h) Frais de transports

C'est la somme totale de CHF 1'327'600.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 150'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation enlèvement ordures ménagères et déchets	CHF	89'000.00
Augmentation coût transports élèves primaire et secondaire	CHF	25'000.00
Augmentation abonnements des écoliers (augm. tarifs TL)	CHF	20'000.00
Diverses augmentations	CHF	16'000.00
Total augmentation des frais de transports	CHF	150'000.00

i) Frais divers

C'est la somme totale de CHF 822'000.00 qui a été prévue dans le budget 2015, soit une progression d'environ CHF 300'000.00 par rapport aux comptes 2013. Cette hausse s'explique en grande partie de la manière suivante :

<u>Description</u>		<u>Montants</u>
Augmentation du coût des dégâts dû au vandalisme	CHF	50'000.00
Augm. prestation police (Slow UP + Tour de romandie)	CHF	20'000.00
Augmentation logiciels, extensions, maintenance informatique	CHF	200'000.00
Achats et lavage de gobelets réutilisables	CHF	10'000.00
Augmentation coût gestion par Police macarons et horodateurs	CHF	20'000.00
Total augmentation des frais divers	CHF	300'000.00

Ainsi, nous constatons que si nous faisons abstraction des dépenses supplémentaires compensées par des revenus, l'augmentation des achats de biens, services et marchandises, par rapport aux comptes 2013, serait de l'ordre de CHF 2.0 mios, soit une progression de 9.7%.

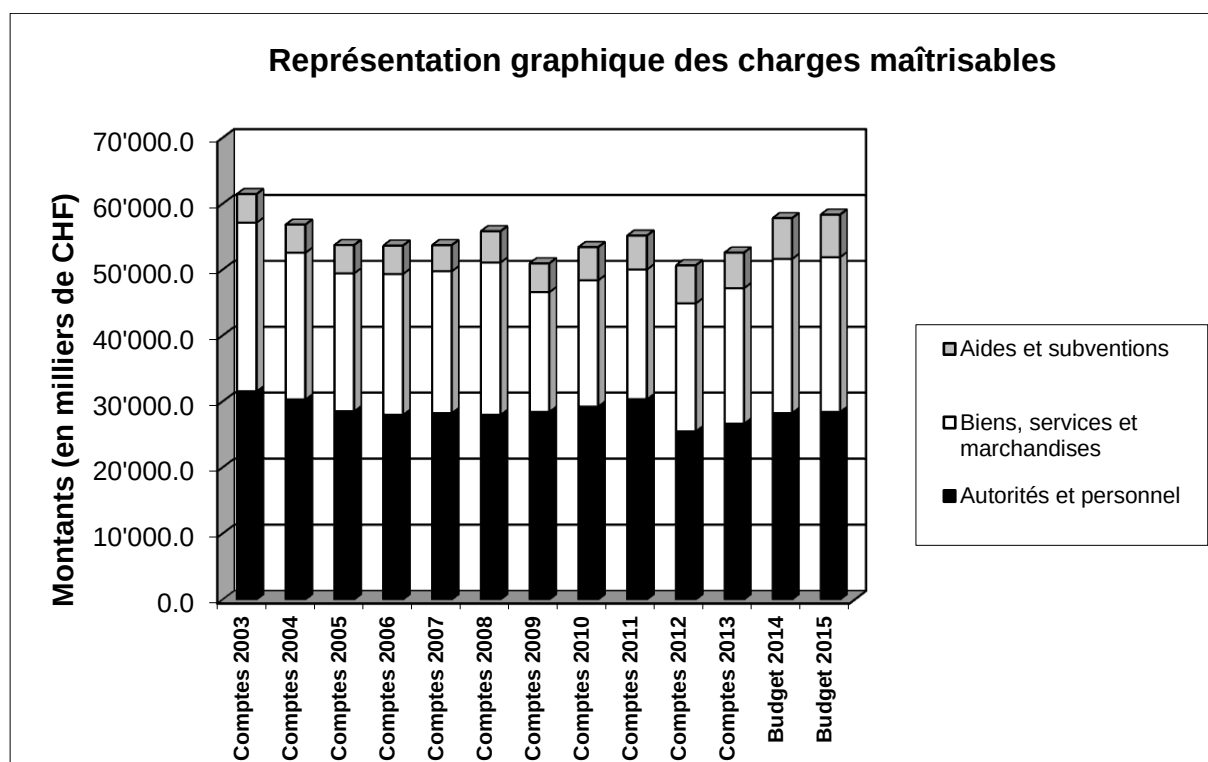
De plus, si nous prenons en compte les travaux d'entretien urgents sur les bâtiments communaux, la progression serait ramenée à 6.4%.

2.1.1.3. Aides et subventions

Les aides et subventions sont, quant à elles, en hausse par rapport au budget 2014 (+4.2%) et en forte progression (+19.5%) par rapport aux comptes de l'année 2013.

L'importante progression constatée par rapport aux comptes 2013 provient pour l'essentiel de l'augmentation de l'aide sociale communale (aides sur les taxes sur les déchets), du subventionnement du transport des jeunes en formation, de l'augmentation du coût du réseau d'accueil de l'enfance et de l'augmentation du coût de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse suite au transfert des APEMS dans cette entité et à la création de nouvelles places d'accueil.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



Il est à noter que la baisse constatée sur les comptes 2012 des charges maîtrisables provient du transfert du personnel de Police, dès le 1^{er} janvier 2012, à l'Association intercommunale.

2.1.2. Charges non maîtrisables

Ce sont celles pour lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle.

Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- les charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- les charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- les charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

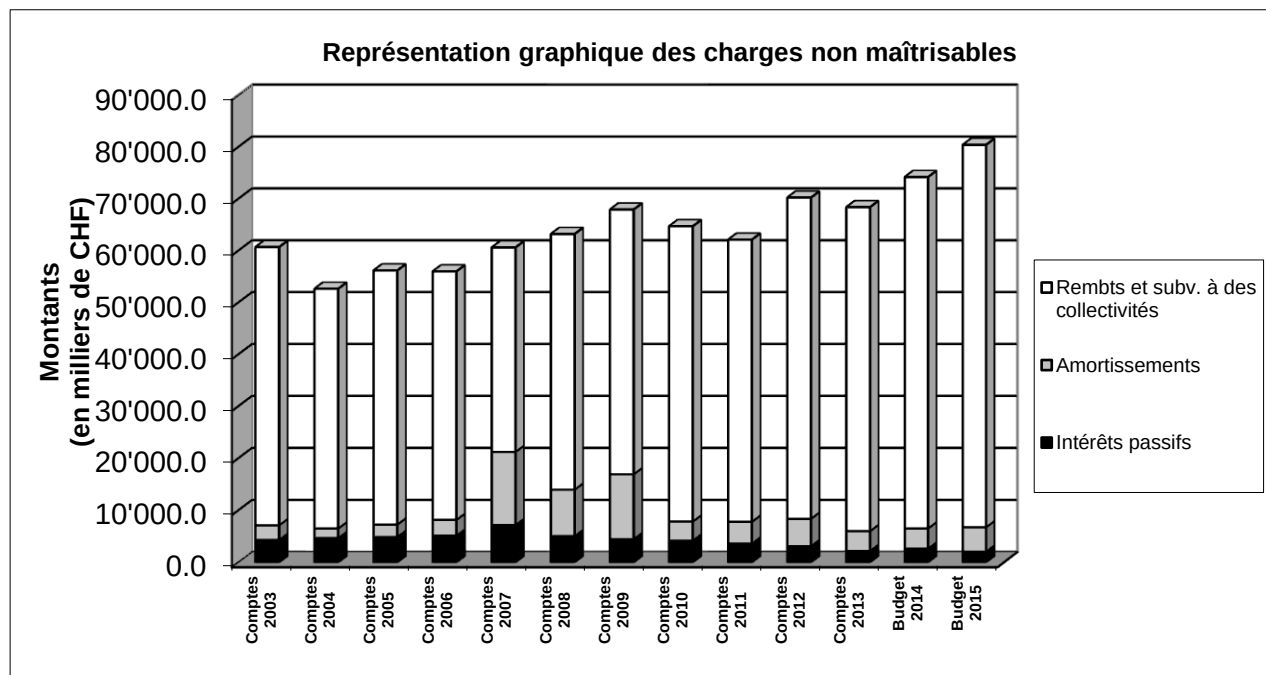
Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2015 et le budget 2014 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015	Budget 2014	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	2'116'500.00	2'690'000.00	-573'500.00	-21.3%
Amortissements	4'687'600.00	3'880'300.00	807'300.00	20.8%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	73'649'500.00	67'673'990.00	5'975'510.00	8.8%
Total des charges non maîtrisables	80'453'600.00	74'244'290.00	6'209'310.00	8.4%

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre le budget 2015 et les comptes 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015	Comptes 2013	Ecart	Ecart (en %)
Intérêts passifs	2'116'500.00	2'235'811.46	-119'311.46	-5.3%
Amortissements	4'687'600.00	3'826'946.13	860'653.87	22.5%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	73'649'500.00	62'382'120.98	11'267'379.02	18.1%
Total des charges non maîtrisables	80'453'600.00	68'444'878.57	12'008'721.43	17.5%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.1.3. Intérêts passifs

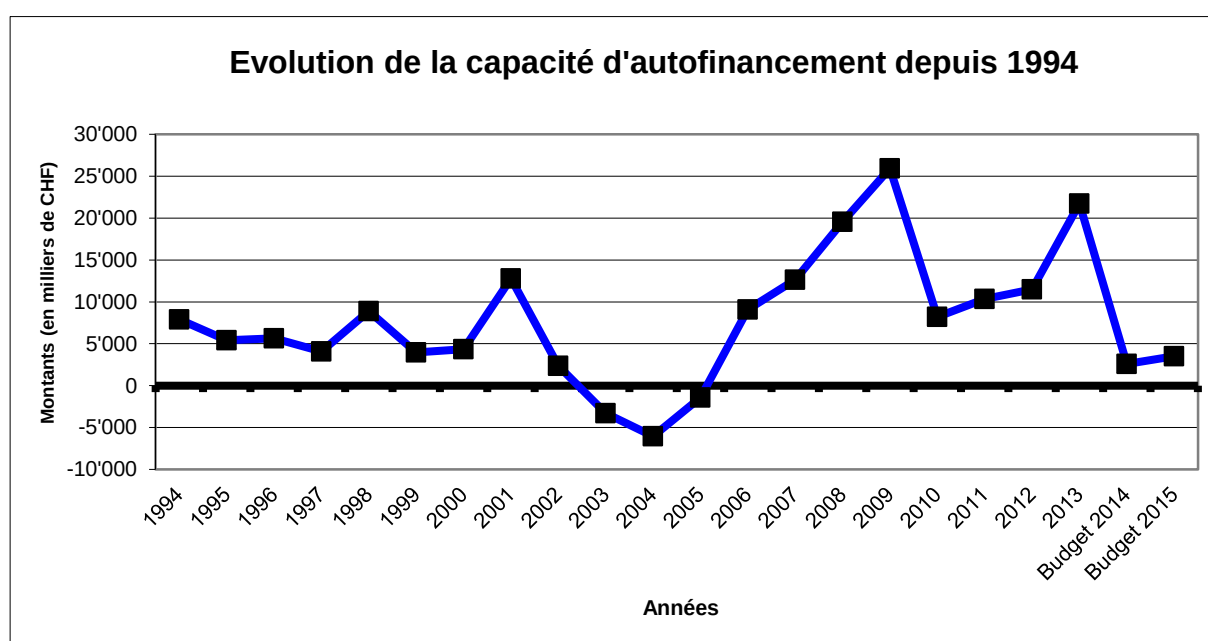
Pour l'exercice 2015, la dette communale devrait évoluer de la manière suivante :

Libellé	Montants (en milliers de CHF)
Total des revenus prévus dans le budget 2015	+150'436.6
Total des charges prévues dans le budget 2015	-150'305.9
Bénéfice prévu dans le budget 2015	+130.7
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) prévues dans le budget 2015	10'687.8
Imputations internes (revenus) prévues dans le budget 2015	-10'687.8
Amortissements comptables prévus dans le budget 2015 (minimum légal)	3'477.5
Attributions fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2015	806.7
Prélèvements fonds et fin. spéciaux prévus dans le budget 2015	-901.1
Cash-flow (capacité d'autofinancement) prévu dans le budget 2015	3'513.8
Investissements prévus pour l'année 2015 (selon PI 2014-2018)	-21'695.5
Besoin en capitaux étrangers (augmentation de l'endettement)	-18'181.7
Liquidités prévisibles au 1^{er} janvier 2015	8'000.0
Augmentation probable de la dette durant l'exercice 2015	10'181.7
Dette probable au 31 décembre 2015	-80'000.0

Ainsi, au 31 décembre 2015, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 80.0 mios et ce, grâce aux liquidités accumulées ces dernières années.

Les intérêts relatifs au budget 2015 sont inférieurs d'un peu moins de CHF 600'000.00 que ceux qui ont été prévus dans le cadre de l'élaboration du budget 2014. Il est intéressant de constater que, grâce aux excellents résultats réalisés depuis l'année 2006, notre Commune a été en mesure de rembourser la dette à la hauteur de CHF 71.4 mios, ce qui aura pour principale conséquence, une baisse des intérêts passifs d'environ CHF 2.0 mios, soit un plus de l'équivalent d'un point et demi d'impôt.

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au budget 2015 :



On constate que, depuis l'année 2003, la Ville de Pully a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives et ce, jusqu'en 2005. Les années 2006 à 2013 ont été très bonnes et ont généré des marges d'autofinancement largement positives, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres et de rembourser une partie de la dette communale.

2.1.3.1. Amortissements

Les amortissements sont en nette progression de 20.8% par rapport au budget 2014 et de 22.5% par rapport aux comptes 2013. Ceci provient pour l'essentiel du fait que de nombreux objets d'investissements seront bouclés d'ici la fin de l'année 2014 et, par conséquent, commenceront à être amortis durant l'année 2015. Nous rappelons que les amortissements comptables sont pratiqués selon le minimum légal. Par conséquent, nous n'avons plus aucune marge de manœuvre quant à la réduction de ce type de charges.

2.1.3.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La forte progression de 8.8% par rapport au budget 2014 et de 18.1% par rapport aux comptes 2013 provient pour l'essentiel de l'augmentation de notre participation au financement de la facture sociale et de la péréquation directe horizontale ainsi que du décompte final de l'année 2012 qui nous a été favorable et qui a été comptabilisé dans les comptes de l'année 2013. Il est important de préciser qu'une partie de l'augmentation, durant l'année 2015, de notre participation au financement des charges péréquatives, provient de recettes fiscales particulièrement importantes réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2013.

Ainsi, durant l'été de cette année, nous avons reçu le décompte final relatif aux charges péréquatives de l'année 2013. Il s'avère que ce dernier nous est défavorable de la somme nette de d'environ CHF 3.5 mios. Ce montant viendra influencer de manière négative les comptes de l'année 2014.

2.1.3.2.1 Financement de la facture sociale

Afin d'alléger le financement des communes vaudoises relatif à la facture sociale, le nouveau système de péréquation, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011, prévoit, contre une bascule de six points d'impôts des communes en faveur du Canton, une diminution de la facture sociale. Pour ce faire, certains régimes ont été sortis de la facture sociale et, par conséquent, seront financés uniquement par le Canton. Les régimes concernés sont les suivants :

- les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI ;
- l'enseignement spécialisé ;
- l'aide au domaine de l'asile.

Par conséquent, la participation au financement de la facture sociale de notre Commune, selon le nouveau système péréquatif vaudois, se présente de la manière suivante :

Couches	Montants	
1 ^{ère} couche - Prélèvement sur les recettes conjoncturelles	CHF	6'166'500.00
2 ^{ème} couche - Ecrêtage de la capacité financière	CHF	9'022'000.00
3 ^{ème} couche - Paiement en points d'impôts écrêtés (14.30)	CHF	16'895'500.00
Total participation de notre Commune à la facture sociale	CHF	32'084'000.00

La réforme de la péréquation intercommunale vaudoise entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 a prévu un basculement au Canton d'un quart du montant total de la facture sociale communale assorti d'une bascule d'impôt de six points des communes en faveur de l'Etat. En vertu de l'article 9, alinéas 3 et 4 du décret fixant les modalités d'application de la loi sur les péréquations intercommunales (DLPIC), la bascule doit être corrigée par décret avec effet au 1^{er} janvier 2013 sur la base des valeurs effectives de l'année 2011 qui auraient dû conduire à une bascule d'impôt des communes à l'Etat de 6.37 points. Or, dans le cadre des négociations financières entre les communes et le Canton, il a été décidé de renoncer à refacturer aux communes l'équivalent de 0.37 point d'impôt.

Par rapport au décompte final de l'année 2010, qui lui, a été établi selon l'ancien système péréquatif, nous constatons que notre participation incluse dans le budget 2015 est supérieure d'environ CHF 4.6 mios. De plus, il ne faut pas oublier que notre Commune s'est vue « amputer » de l'équivalent de six points d'impôt en faveur du Canton, ce qui représente une baisse de nos recettes fiscales de l'ordre de CHF 7.8 mios. Ainsi, quatre ans après l'entrée en vigueur du nouveau système péréquatif, sensé alléger la participation des communes au financement de la facture sociale, l'on constate que notre participation est supérieure d'environ 16.9% qu'au moment de l'introduction du nouveau système et ce, tout en ayant perdu l'équivalent de six points d'impôt. Par conséquent, cela représente une perte pour notre Commune d'approximativement CHF 12.4 mios.

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2015 et le décompte final pour l'année 2013 (en CHF) :

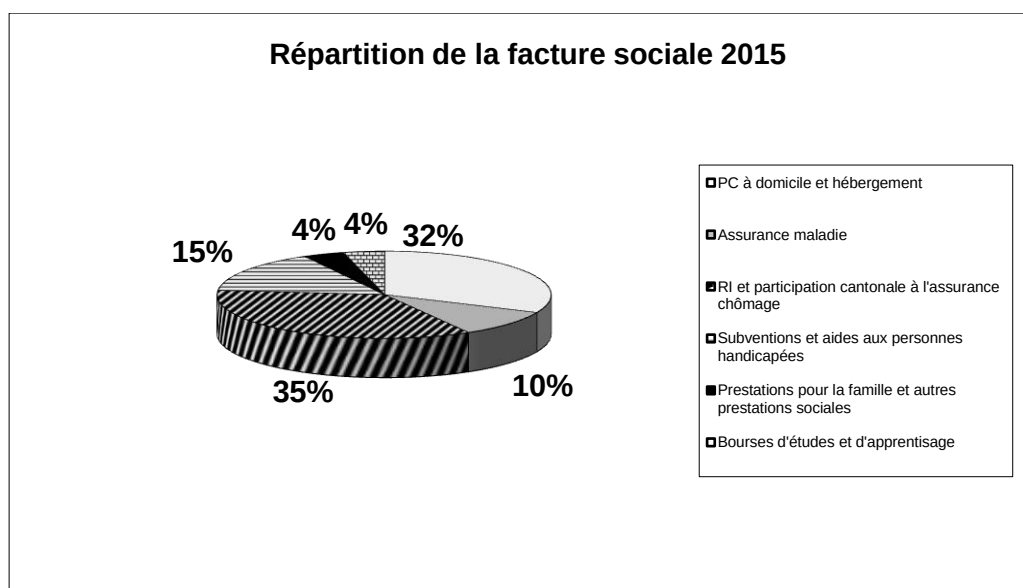
Libellé	Budget 2015	Décompte 2013	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	10'177'600.00	9'586'429.00	591'171.00	6.2%
Assurance maladie	3'186'800.00	2'768'586.00	418'214.00	15.1%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	11'207'200.00	10'505'174.00	702'026.00	6.7%
Subventions et aides aux personnes handicapées	4'968'200.00	4'441'441.00	526'759.00	11.9%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	1'262'900.00	925'446.00	337'454.00	36.5%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'281'300.00	1'227'302.00	53'998.00	4.4%
Total facture sociale	32'084'000.00	29'454'378.00	2'629'622.00	8.9%

Tableau mentionnant l'évolution de la facture sociale entre le budget 2015 et le budget 2014 (en CHF) :

Libellé	Budget 2015	Budget 2014	Différence	Différence (en %)
PC à domicile et hébergement	10'177'600.00	8'867'800.00	1'309'800.00	14.8%
Assurance maladie	3'186'800.00	2'445'900.00	740'900.00	30.3%
RI et participation cantonale à l'assurance chômage	11'207'200.00	9'657'300.00	1'549'900.00	16.0%
Subventions et aides aux personnes handicapées	4'968'200.00	4'252'700.00	715'500.00	16.8%
Prestations pour la famille et autres prestations sociales	1'262'900.00	856'300.00	406'600.00	47.5%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'281'300.00	1'128'300.00	153'000.00	13.6%
Total facture sociale	32'084'000.00	27'208'300.00	4'875'700.00	17.9%

Globalement, la part des communes vaudoises au financement de la facture sociale pour l'année 2015 est d'environ CHF 676.0 mios, soit une augmentation de 4.75% par rapport aux acomptes calculés dans le cadre de l'élaboration du budget 2014.

La répartition des différents régimes de la facture sociale pour l'année 2015 se composent des éléments suivants :



On peut constater que la part de la Ville de Pully à la facture sociale est passée de CHF 9.8 mios en 1994 à CHF 32.1 mios pour le budget 2015, soit une augmentation de CHF 22.3 mios (+227.6%).

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

▪ 1994	15 points d'impôts
▪ 1995	15 points d'impôts
▪ 1996	16 points d'impôts
▪ 1997	15 points d'impôts
▪ 1998	23 points d'impôts
▪ 1999	21 points d'impôts
▪ 2000	21 points d'impôts
▪ 2001	20 points d'impôts
▪ 2002	24 points d'impôts
▪ 2003	28 points d'impôts
▪ 2004	33 points d'impôts
▪ 2005	36 points d'impôts
▪ 2006	27 points d'impôts
▪ 2007	17 points d'impôts
▪ 2008	20 points d'impôts
▪ 2009	20 points d'impôts
▪ 2010	24 points d'impôts
▪ 2011	20 points d'impôts
▪ 2012	21 points d'impôts
▪ 2013	20 points d'impôts
▪ 2014 (budget)	22 points d'impôts
▪ 2015 (budget)	24 points d'impôts

Dès lors, on ne peut que constater que, depuis 1994, la facture sociale en points d'impôts a augmenté de 60%. Ceci veut dire également que les 38% de l'impôt perçu sur les revenus, sur la fortune, sur le bénéfice net et le capital des sociétés est consacré au paiement de la facture sociale. Le reste, soit 39 points, sont consacrés, d'une part, au paiement des autres charges cantonales et, d'autre part, au bon fonctionnement de la Ville de Pully.

En résumé, notre participation au financement de la facture sociale accuse une forte augmentation comparée au décompte de l'année 2013 ainsi qu'aux acomptes inclus dans le budget de l'année 2014. Une partie de cette progression s'explique par des recettes fiscales importantes réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2013, notamment au niveau des impôts sur les donations et les successions (recettes aléatoires et conjoncturelles). De plus, le montant global de la facture sociale à charge de l'ensemble des communes vaudoises accuse une progression de l'ordre de 5.9% par rapport au décompte final de l'année 2013. Par conséquent, l'augmentation de CHF 2'629'622.00 par rapport au décompte 2013 s'explique de la manière suivante :

Explications	Montants	
Progression facture sociale globale - Effet participation de Pully	CHF	1'737'800.00
Effet financier lié uniquement au système péréquatif	CHF	891'822.00
Total augmentation facture sociale par rapport décompte 2013	CHF	2'629'622.00

Ainsi, la progression de notre participation au financement de la facture sociale par rapport au décompte final de l'année 2013 n'est pas uniquement le fait de l'augmentation de la facture sociale globale à charge de l'ensemble des communes vaudoises, ni totalement le fait de l'augmentation des recettes fiscales observées sur l'exercice 2013, mais également, pour une somme proche de CHF 900'00.00, le résultat du fonctionnement du système en tant que tel (aspect exponentiel du modèle de péréquation).

2.1.3.2.2 *Financement de la péréquation directe horizontale*

La péréquation directe horizontale s'effectue par une distribution d'un fonds en trois couches de financement en trois mécanismes de plafonnement.

Finalement, l'alimentation du fonds de péréquation en points d'impôts nécessaires dépend des redistributions prévues. Pour l'année 2015, cela représente l'équivalent de 18.54 points d'impôts.

Ainsi, la participation et le retour sur la péréquation directe horizontale de notre Commune, se présente de la manière suivante :

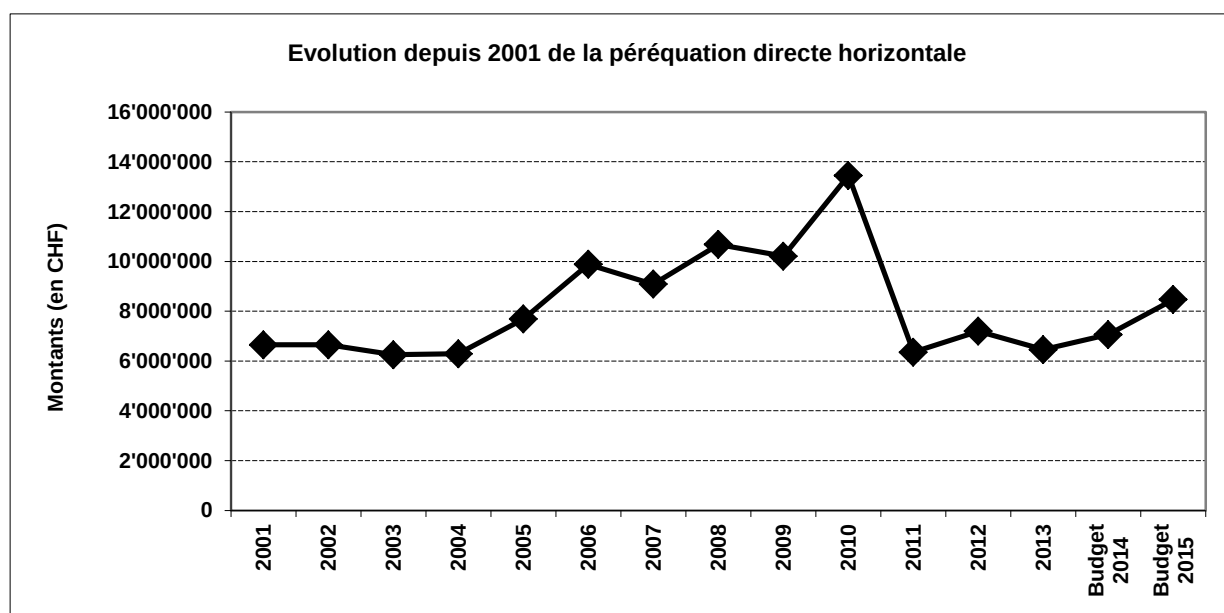
Couches et plafonnements	Montants	
Distribution 1 ^{ère} couche - Population	CHF	-12'447'000.00
Distribution 2 ^{ème} couche - Solidarité	CHF	0.00
Distribution 3 ^{ème} couche - Dépenses thématiques	CHF	-998'500.00
1 ^{er} plafonnement - Plafonnement de l'effort	CHF	0.00
2 ^{ème} plafonnement - Plafonnement de l'aide	CHF	0.00
3 ^{ème} plafonnement - Plafonnement du taux	CHF	0.00
Alimentation du fonds de péréquation directe (18.54 points)	CHF	21'915'300.00
Total participation nette à la péréquation directe horizontale	CHF	8'469'800.00

Par conséquent, nous constatons que notre participation nette incluse dans le budget 2015 est supérieure de CHF 1'411'100.00 par rapport au budget 2014.

En points d'impôts, voici ce que représente la péréquation directe horizontale (sans la réforme policière), depuis 2001 :

▪ 2001	7.7 points d'impôts
▪ 2002	7.5 points d'impôts
▪ 2003	6.8 points d'impôts
▪ 2004	6.6 points d'impôts
▪ 2005	8.2 points d'impôts
▪ 2006	9.6 points d'impôts
▪ 2007	8.6 points d'impôts
▪ 2008	8.8 points d'impôts
▪ 2009	8.0 points d'impôts
▪ 2010	11.5 points d'impôts
▪ 2011	5.4 points d'impôts
▪ 2012	6.1 points d'impôts
▪ 2013	5.1 points d'impôts
▪ 2014 (budget)	5.7 points d'impôts
▪ 2015 (budget)	6.3 points d'impôts

On peut constater que la part nette de la Ville de Pully à la péréquation directe horizontale est passée de CHF 6.6 mios en 2011 à CHF 8.5 mios pour le budget 2015, soit une augmentation d'environ CHF 1.9 mio (+28.8%). En équivalent en points d'impôts, la nouvelle péréquation devrait avoir des incidences financières positives pour notre Commune. En effet, alors que la péréquation directe horizontale nette présentait l'équivalent de 7.7 points en 2001, elle ne représente plus que 6.3 points dans le cadre de l'élaboration du budget 2015.



La forte progression constatée sur les acomptes de l'année 2015 provient essentiellement des excellentes recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2013. En effet, cela a eu pour conséquences une hausse de la valeur du point d'impôt ; valeur servant de base pour le calcul des acomptes 2015.

2.1.3.2.3 Charges péréquatives - Récapitulatif

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2015 et le budget 2014 (en CHF) :

Libellé	Budget 2015	Budget 2014	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	32'084'000.00	27'208'300.00	4'875'700.00	17.9%
Alimentation fonds péréquation	21'915'300.00	20'658'400.00	1'256'900.00	6.1%
Retour sur péréquation directe	-13'445'500.00	-13'599'700.00	154'200.00	-1.1%
Réforme policière	1'612'800.00	1'619'000.00	-6'200.00	-0.4%
Total péréquation directe horizontale nette	42'166'600.00	35'886'000.00	6'280'600.00	17.5%

Tableau mentionnant l'évolution des charges péréquatives entre le budget 2015 et le décompte final de l'année 2013 (en CHF) :

Libellé	Budget 2015	Décompte 2013	Différence	Différence (en %)
Financement facture sociale	32'084'000.00	29'454'377.00	2'629'623.00	8.9%
Alimentation fonds péréquation	21'915'300.00	22'158'039.00	-242'739.00	-1.1%
Retour sur péréquation directe	-13'445'500.00	-13'326'146.00	-119'354.00	-0.9%
Réforme policière	1'612'800.00	1'546'417.00	66'383.00	4.3%
Total péréquation directe horizontale nette	42'166'600.00	39'832'687.00	2'333'913.00	5.9%

Ainsi, nous constatons que le système péréquatif nous est globalement défavorable d'un peu plus de CHF 2.3 mios par rapport aux montants inclus dans le décompte final de l'année 2013.

2.1.3.2.4 Transports publics

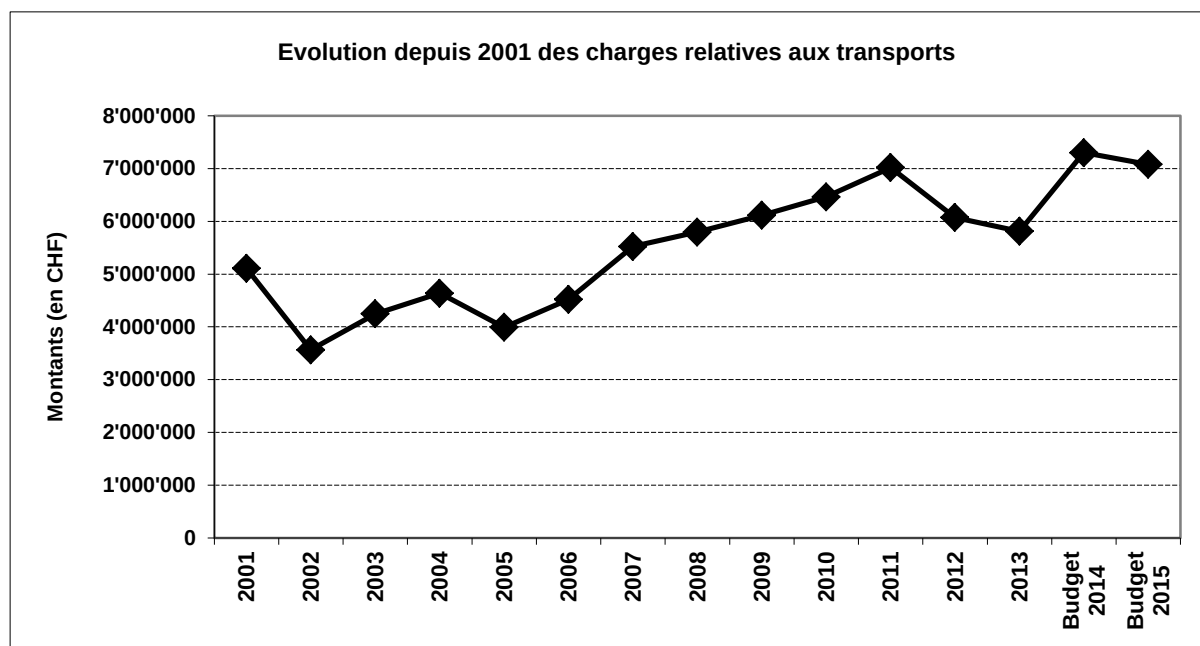
Vous trouverez ci-dessous le détail du montant relatif aux transports publics qui a été porté au budget 2015 :

▪ TL, estimation du déficit général	CHF	5'600'000.00
▪ Lignes régionales : bassin n° 5 Lausanne-Echallens-Oron	CHF	1'480'000.00
Montant porté au budget 2015		CHF 7'080'000.00

En points d'impôts, voici ce que représente la part de la Ville de Pully au financement des transports publics, depuis 2001 :

▪ 2001	5.9 points d'impôts
▪ 2002	4.0 points d'impôts
▪ 2003	4.6 points d'impôts
▪ 2004	4.9 points d'impôts
▪ 2005	4.3 points d'impôts
▪ 2006	4.4 points d'impôts
▪ 2007	5.2 points d'impôts
▪ 2008	4.8 points d'impôts
▪ 2009	4.8 points d'impôts
▪ 2010	5.5 points d'impôts
▪ 2011	6.0 points d'impôts
▪ 2012	5.2 points d'impôts
▪ 2013	4.6 points d'impôts
▪ 2014 (budget)	5.9 points d'impôts
▪ 2015 (budget)	5.3 points d'impôts

Graphique montrant l'évolution des charges relatives aux transports depuis 2001 :



L'augmentation constatée depuis l'année 2005 provient en grande partie de la prise en compte du coût d'amortissement du chantier et des charges de fonctionnement du M2.

2.1.3.2.5 Reports de charges cantonales - Conclusions

En points d'impôts, voici ce que représente le total des reports de charges cantonales depuis 2001 (y compris la réforme policière) :

▪ 2001	33.6 points d'impôts
▪ 2002	35.5 points d'impôts
▪ 2003	58.1 points d'impôts
▪ 2004	48.6 points d'impôts
▪ 2005	52.3 points d'impôts
▪ 2006	46.6 points d'impôts
▪ 2007	30.6 points d'impôts
▪ 2008	33.6 points d'impôts
▪ 2009	32.8 points d'impôts
▪ 2010	41.0 points d'impôts
▪ 2011	31.4 points d'impôts
▪ 2012	33.6 points d'impôts
▪ 2013	30.9 points d'impôts
▪ 2014 (budget)	34.9 points d'impôts
▪ 2015 (budget)	36.8 points d'impôts

Ainsi, on constate que la charge communale exprimée en points d'impôts, y compris les effets liés à la réforme policière, est, dans le cadre du budget 2015, supérieure à celle réalisée dans les comptes 2013.

Par conséquent, le total des reports de charges cantonales incluses dans le budget 2015 représente l'équivalent de 36.8 points d'impôts. Ceci veut dire que le 58.4% de nos ressources fiscales sont utilisées afin de financer ce type de charges.

2.1.4. Charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale :

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- Charges relatives aux imputations internes ;
- Charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

2.1.4.1. Imputations internes (charges)

Tout d'abord, il convient de rappeler que les imputations internes n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes de la Ville de Pully. En effet, leurs charges relatives sont entièrement compensées par des revenus correspondants à ces mêmes imputations.

2.1.4.2. Attribution aux fonds et financements spéciaux

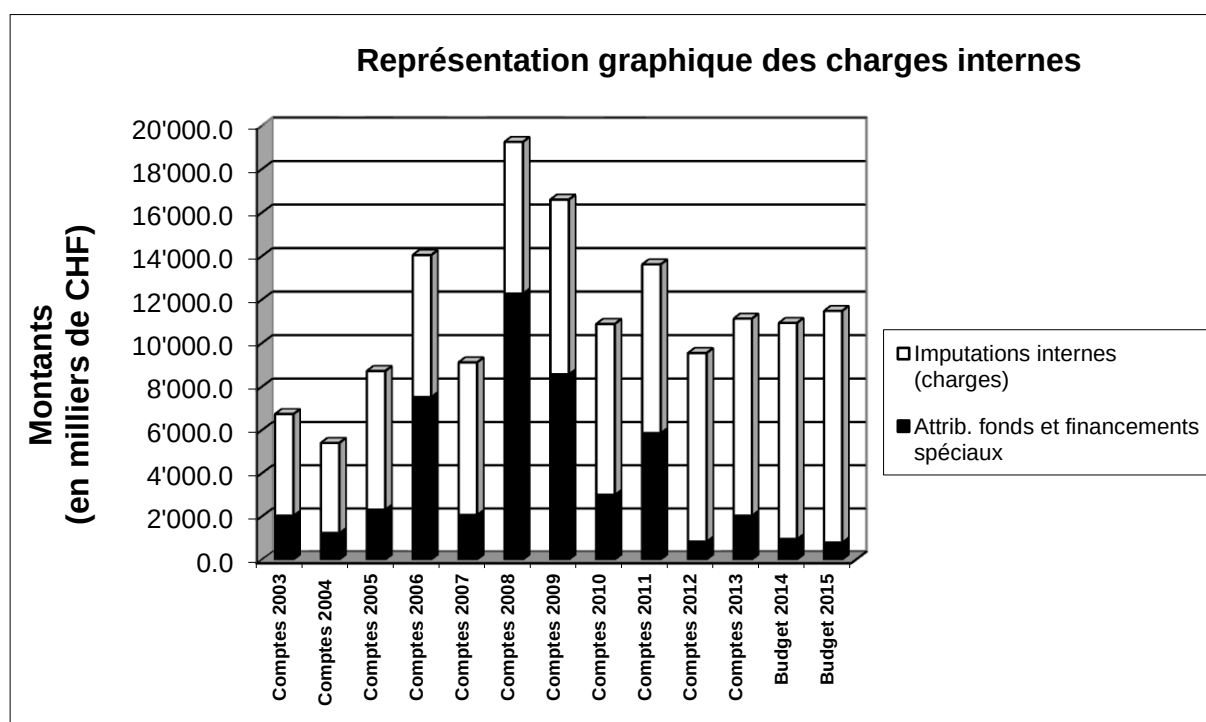
Les attributions à des fonds et financements spéciaux sont également des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2015 et le budget 2014 :

Intitulé	Budget 2015	Budget 2014	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'687'800.00	9'975'200.00	712'600.00	7.1%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	806'710.00	966'412.00	-159'702.00	-16.5%
Total des charges internes	11'494'510.00	10'941'612.00	552'898.00	5.1%

Tableau comparatif des charges internes entre le budget 2015 et les comptes 2013 :

Intitulé	Budget 2015	Comptes 2013	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	10'687'800.00	9'088'572.72	1'599'227.28	17.6%
Attributions aux fonds et financements spéciaux	806'710.00	2'054'206.11	-1'247'496.11	-60.7%
Total des charges internes	11'494'510.00	11'142'778.83	351'731.17	3.2%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

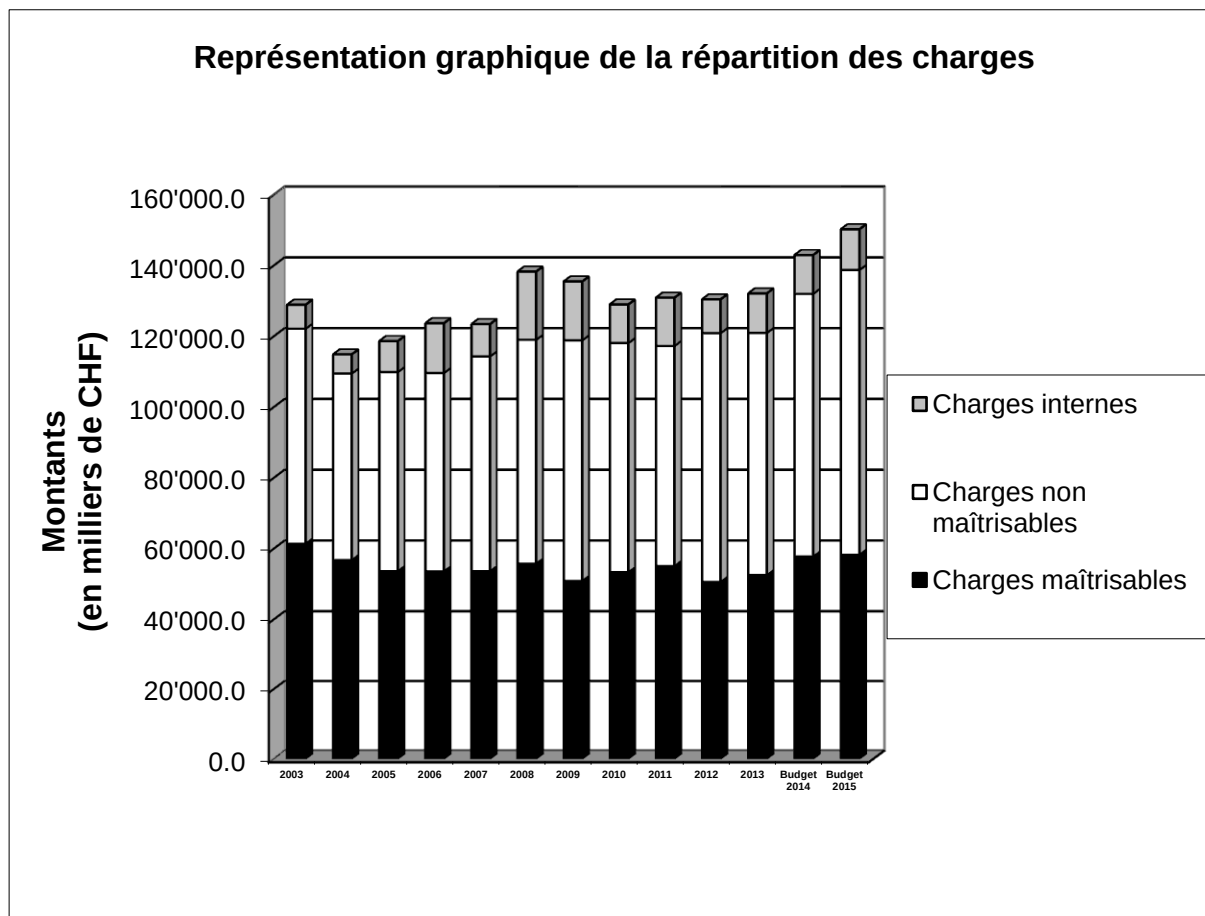
2.2. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives au budget 2015, au budget 2014, aux comptes 2013 ainsi qu'aux comptes 2012 :

Intitulé	Budget 2015	Budget 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
Autorités et personnel	28'422'900.00	28'251'100.00	26'627'610.91	25'477'439.17
Biens, services et marchandises	23'486'680.00	23'386'000.00	20'575'170.53	19'412'147.36
Aides et subventions	6'448'200.00	6'185'870.00	5'394'641.71	5'777'268.46
Sous-total charges maîtrisables	58'357'780.00	57'822'970.00	52'597'423.15	50'666'854.99
Intérêts passifs	2'116'500.00	2'690'000.00	2'235'811.46	3'171'421.49
Amortissements	4'687'600.00	3'880'300.00	3'826'946.13	5'262'951.07
Rembts et subv. à des collectivités	73'649'500.00	67'673'990.00	62'382'120.98	61'848'751.42
Sous-total charges non maîtrisables	80'453'600.00	74'244'290.00	68'444'878.57	70'283'123.98
Attrib. fonds et financements spéciaux	806'710.00	966'412.00	2'054'206.11	848'730.38
Imputations internes (charges)	10'687'800.00	9'975'200.00	9'088'572.72	8'710'097.03
Sous-total charges internes	11'494'510.00	10'941'612.00	11'142'778.83	9'558'827.41
TOTAL DES CHARGES	150'305'890.00	143'008'872.00	132'185'080.55	130'508'806.38

Il est intéressant de constater que la part des charges maîtrisables se situe en dessous du 40% du total des charges.

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



2.3. Analyse des revenus

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

2.3.1. Revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Cela concerne tous les revenus qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- les impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;
- l'impôt foncier ;
- les droits de mutation ;
- les impôts sur les successions et donations ;
- les impôts sur les chiens et taxes diverses ;
- la part des impôts sur les gains immobiliers.

L'évaluation des revenus fiscaux est devenue, depuis le changement de système fiscal vaudois en 2014 (passage à la taxation postnumerando annuelle), un exercice plutôt délicat. Néanmoins, grâce à une année 2013 relativement représentative, pour la troisième fois depuis 2004, nous avons en notre possession une année de base sur laquelle nous pouvons nous appuyer, afin d'établir quelques prévisions.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2015 et le budget 2014 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015 (Taux de 63.0)	Budget 2014 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	94'562'500.00	87'557'500.00	7'005'000.00	8.0%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'500'000.00	2'300'000.00	200'000.00	8.7%
Total des revenus fiscaux	97'062'500.00	89'857'500.00	7'205'000.00	8.0%

Comme vous pouvez le constater, le niveau des recettes fiscales prévu dans le budget 2015 est supérieur à celui calculé dans le cadre du budget 2014 (+8.0%).

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre le budget 2015 et les comptes 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015 (Taux de 63.0)	Comptes 2013 (Taux de 63.0)	Ecart	Ecart (en %)
Impôts	94'562'500.00	93'395'387.30	1'167'112.70	1.2%
Part à des recettes cantonales sans affectation	2'500'000.00	2'680'404.80	-180'404.80	-6.7%
Total des revenus fiscaux	97'062'500.00	96'075'792.10	986'707.90	1.0%

Ainsi, le niveau des recettes fiscales prévues dans le budget 2015 est supérieur de 1.0% par rapport à celui réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2013. Cette différence s'explique par le fait que l'évaluation des recettes fiscales de l'année 2015 vient deux ans après le bouclage des comptes 2013. En effet, l'augmentation de la population pulliérane aura des effets positifs sur le niveau des recettes fiscales. De plus, nous constatons une hausse non négligeable des marchés boursiers depuis l'année 2012, ce qui devrait avoir comme effet une augmentation de nos recettes fiscales.

2.3.1.1. Impôt sur le revenu

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)
<i>Total des acomptes 2013 facturés (taux de 63.0)</i>	42'755'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 4.0%</i>	1'725'000.00
Total acomptes prévisibles pour 2015 (taux de 63.0)	44'480'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	11'000'000.00
<i>Impôts sur les prestations en capital</i>	900'000.00
<i>Total de l'impôt à la source mixte</i>	1'900'000.00
<i>Activités dirigeantes (montant net)</i>	-100'000.00
<i>Impôt sur les frontaliers</i>	170'000.00
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	100'000.00
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	-250'000.00
Total porté au budget 2015 (taux de 63.0)	58'200'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4.0% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2013. Il faut préciser qu'une partie de cette augmentation concerne la hausse du nombre de contribuables sur le territoire de notre Commune. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué une progression de 8.3%.

Par rapport aux comptes de l'année 2013, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu, prévues dans le budget 2015, sont supérieures de 3.4%.

2.3.1.2. *Impôt sur la fortune*

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2013 facturés (taux de 63.0)</i>	9'950'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 8.0%</i>	850'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2015 (taux de 63.0)</i>	10'800'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	1'300'000.00
Total porté au budget 2015 (taux de 63.0)	12'100'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 8% sur ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2013. La progression de 8% des acomptes se justifie afin de tenir compte de l'évolution positive des marchés immobilier et boursier. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué une progression de 12.6%.

Par rapport aux comptes de l'année 2013, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur la fortune, prévues dans le budget 2015, sont supérieures de 7.4%.

2.3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2013 facturés (taux de 63.0)</i>	2'650'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 4.0%</i>	100'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2015 (taux de 63.0)</i>	2'750'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	150'000.00
Total porté au budget 2015 (taux de 63.0)	2'900'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 4% sur ceux réalisés dans le cadre du boucllement des comptes 2013. A titre comparatif, le Canton, dans le cadre de l'évaluation de ses propres recettes fiscales, a appliqué une progression de 8.3%.

Par rapport aux comptes de l'année 2013, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur les étrangers, prévues dans le budget 2015, sont supérieures de 16.3%.

2.3.1.4. Impôt sur le bénéfice net des sociétés

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Bénéfice net (en CHF)
<i>Moyenne des acomptes 2013 facturés (taux de 63.0)</i>	5'950'000.00
<i>Augmentation des acomptes de 2.0%</i>	105'000.00
<i>Total acomptes prévisibles pour 2015 (taux de 63.0)</i>	6'055'000.00
<i>Décomptes finaux sur années antérieures</i>	2'200'000.00
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	45'000.00
Total porté au budget 2015 (taux de 63.0)	8'300'000.00

Nous avons appliqué une progression des acomptes de 2% sur ceux réalisés dans le cadre du boucllement des comptes 2013.

Par rapport aux comptes de l'année 2013, nous constatons ainsi que les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice net des sociétés, prévues dans le budget 2015, sont supérieures de 0.8%. De plus, il est important de préciser que le montant prévu dans le budget 2015 prend les effets supposés de la liquidation de la Banque Espirito Santo.

2.3.1.5. *Impôt sur le capital des sociétés*

Durant l'année 2009, une modification de la loi sur les impôts a eu pour conséquence une diminution très importante de l'impôt sur le capital des sociétés (possibilité pour les entreprises de déduire sur l'impôt sur le capital, l'impôt sur le bénéfice). De plus, dès le 1^{er} janvier 2011, une nouvelle modification de la loi a eu pour conséquence une diminution de moitié du taux d'imposition du capital des sociétés (le taux est passé de 1.2 pour mille à 0.6 pour mille). Par conséquent, nous sommes partis du principe que le montant à intégrer dans le budget 2015 correspond à celui qui a été réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2013.

2.3.1.6. *Impôt sur les droits de mutation*

Nous avons pris en compte, pour l'évaluation relatif aux impôts sur les droits de mutation, un montant représentant la moyenne entre le montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2014 et la somme réalisée dans le cadre du boucllement des comptes de l'année 2013.

2.3.1.7. *Part sur l'impôt sur les gains immobiliers*

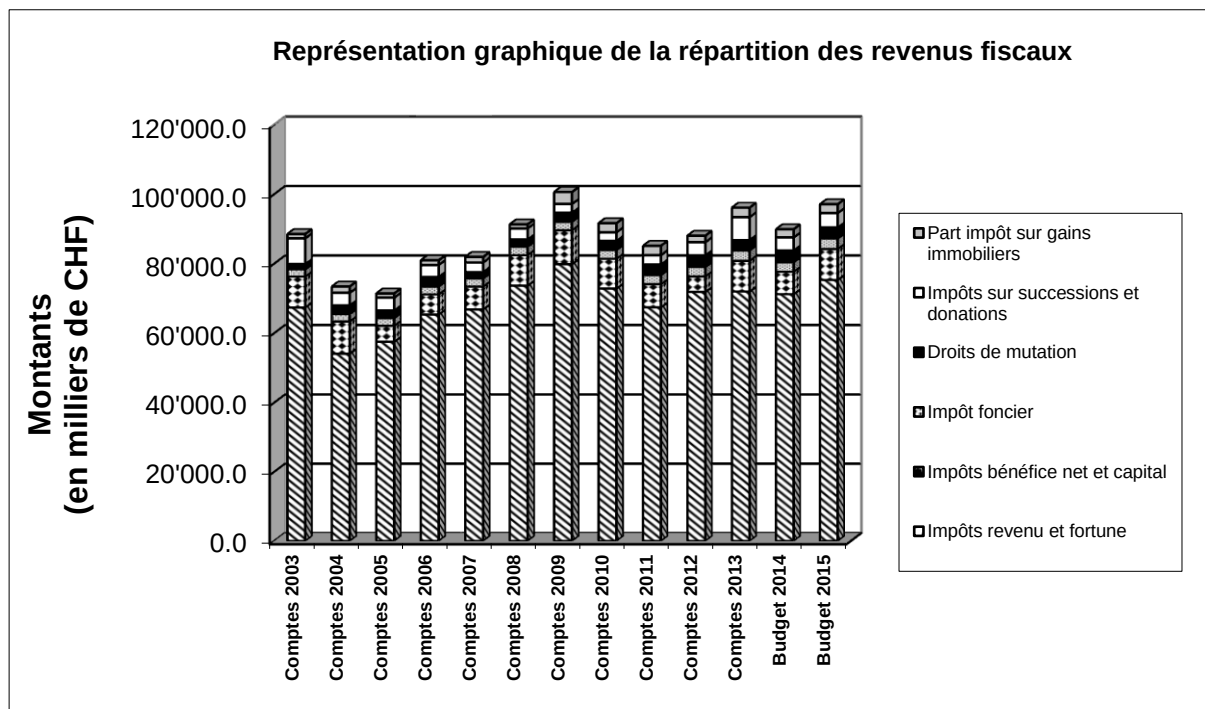
Cet impôt peut évoluer de manière très importante d'une année à l'autre. Par conséquent, nous avons pris en compte, pour l'évaluation du montant relatif à la part sur l'impôt sur les gains immobiliers, une moyenne des montants réalisés ces dernières années.

2.3.1.8. *Recettes fiscales - Conclusion*

Globalement, par rapport aux comptes 2013, les recettes fiscales augmentent d'environ CHF 1.0 mio, soit une progression de 1.0%. De plus, par rapport au budget 2014, nous constatons que les recettes fiscales sont supérieures de 8.0%.

Nous sommes convaincus que les recettes fiscales qui ont été évaluées dans le cadre de l'élaboration du budget 2015, sont réalistes. Néanmoins, il faut être conscient que l'évolution de la situation économique est très incertaine en ce moment, notamment à cause de la force de la devise helvétique et de la crise de l'endettement dans la zone Euro et aux Etats-Unis.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



N.B : En 2003, les revenus fiscaux communaux étaient calculés sur la base d'un taux d'imposition de 85.0.

2.3.2. Revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- patentes et concessions ;
- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, aux émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2015 et le budget 2014 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015	Budget 2014	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	10'500.00	0.00	0.0%
Revenus du patrimoine	7'043'450.00	7'057'280.00	-13'830.00	-0.2%
Taxes, émoluments, produit des ventes	19'003'850.00	18'956'150.00	47'700.00	0.3%
Part. et rembts de collectivités publiques	15'537'850.00	15'695'300.00	-157'450.00	-1.0%
Autres participations et subventions	189'500.00	219'900.00	-30'400.00	-13.8%
Total des revenus non fiscaux	41'785'150.00	41'939'130.00	-153'980.00	-0.4%

Les revenus du patrimoine sont composés notamment des intérêts de retard facturés aux contribuables, des loyers liés aux bâtiments communaux, des redevances relatives à l'utilisation du domaine public et de la location des compteurs (eau et électricité).

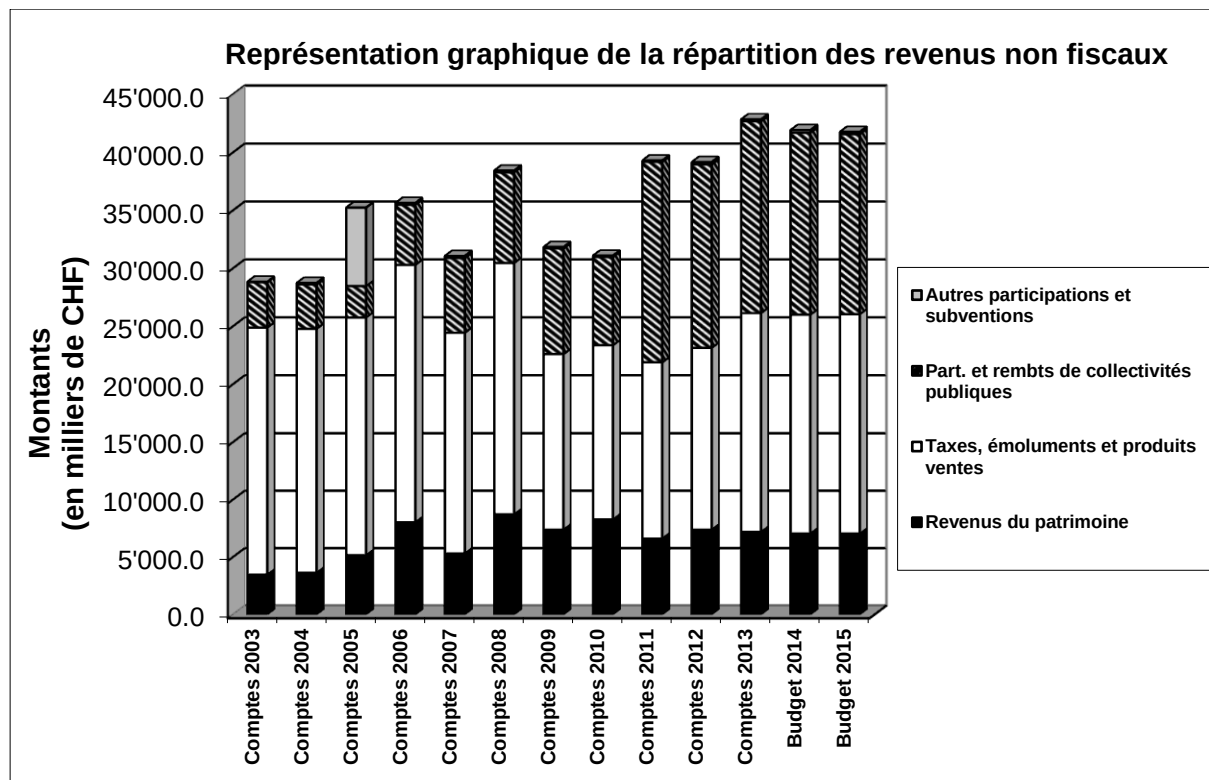
De plus, les taxes, émoluments et produits des ventes sont principalement composés des émoluments administratifs, des différentes taxes (raccordement, déchets, épuration des eaux usées, ...), des ventes d'énergie (eau, timbre d'acheminement de l'électricité), des ventes de produits (vin, bois, ...) et des remboursements de tiers.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre le budget 2015 et les comptes 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015	Comptes 2013	Ecart	Ecart (en %)
Patentes et concessions	10'500.00	2'913.75	7'586.25	260.4%
Revenus du patrimoine	7'043'450.00	7'200'836.09	-157'386.09	-2.2%
Taxes, émoluments, produit des ventes	19'003'850.00	18'946'554.01	57'295.99	0.3%
Part. et rembts de collectivités publiques	15'537'850.00	16'549'284.05	-1'011'434.05	-6.1%
Autres participations et subventions	189'500.00	161'427.10	28'072.90	17.4%
Total des revenus non fiscaux	41'785'150.00	42'861'015.00	-1'075'865.00	-2.5%

Globalement, les revenus non fiscaux sont très proches de ceux prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2014 et de ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2013. En effet, ils diminuent de 0.4% par rapport au budget 2014 et de 2.5% par rapport aux comptes 2013.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



2.3.3. Revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- Revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- Revenus relatifs aux imputations internes (revenus).

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2015 et le budget 2014 (en CHF) :

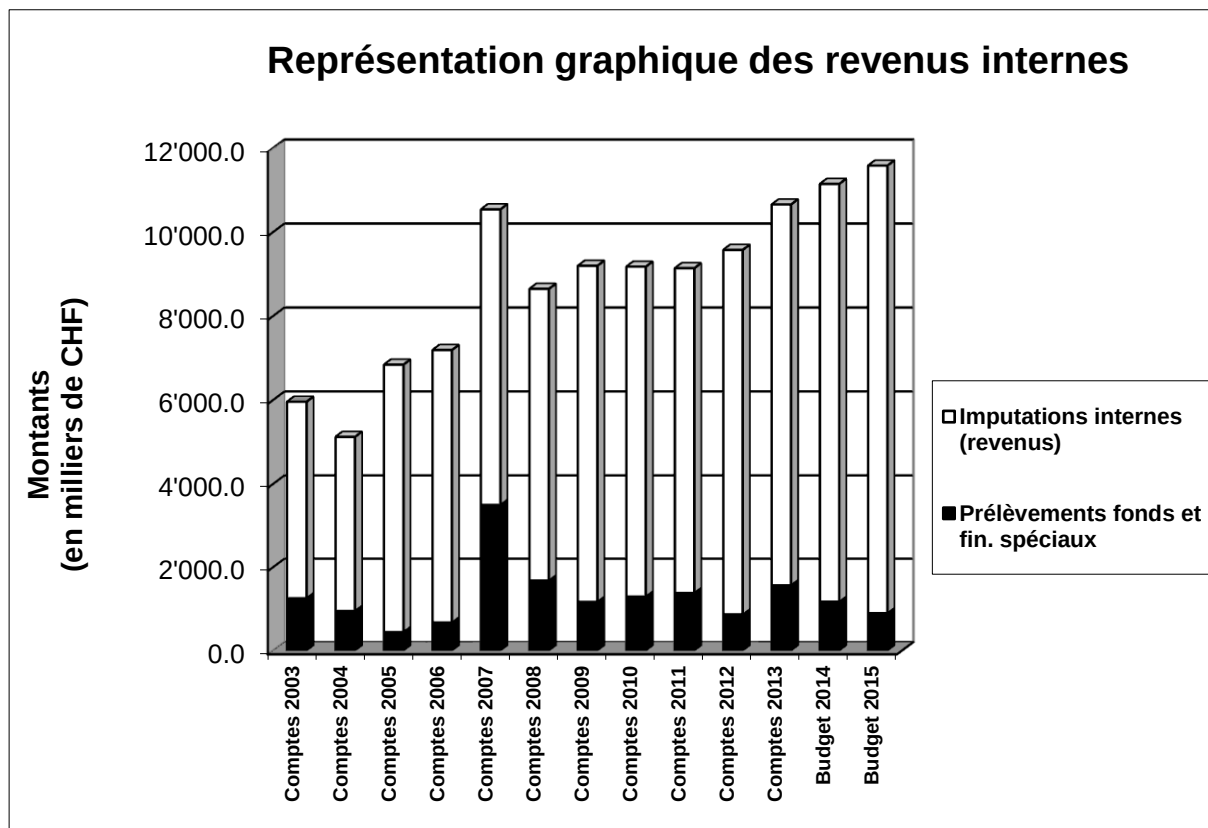
Intitulé	Budget 2015	Budget 2014	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	10'687'800.00	9'975'200.00	712'600.00	7.1%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	901'100.00	1'177'112.00	-276'012.00	-23.4%
Total des revenus internes	11'588'900.00	11'152'312.00	436'588.00	3.9%

Tableau comparatif des revenus internes entre le budget 2015 et les comptes 2013 (en CHF) :

Intitulé	Budget 2015	Comptes 2013	Ecart	Ecart (en %)
Imputations internes (revenus)	10'687'800.00	9'088'572.72	1'599'227.28	17.6%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	901'100.00	1'574'530.55	-673'430.55	-42.8%
Total des revenus internes	11'588'900.00	10'663'103.27	925'796.73	8.7%

L'augmentation des imputations internes par rapport aux comptes 2013 est le reflet de la volonté de répartir au mieux certains coûts pour des entités fournissant des prestations à d'autres entités. Ceci peut être considéré comme les prémices de la mise en place d'une comptabilité analytique. De plus, l'ouverture du marché de l'électricité ainsi que l'introduction de taxes sur le traitement et l'élimination des déchets exigent une plus grande transparence dans le calcul des coûts. Ces imputations internes n'ont aucune incidence sur le résultat de la Commune.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

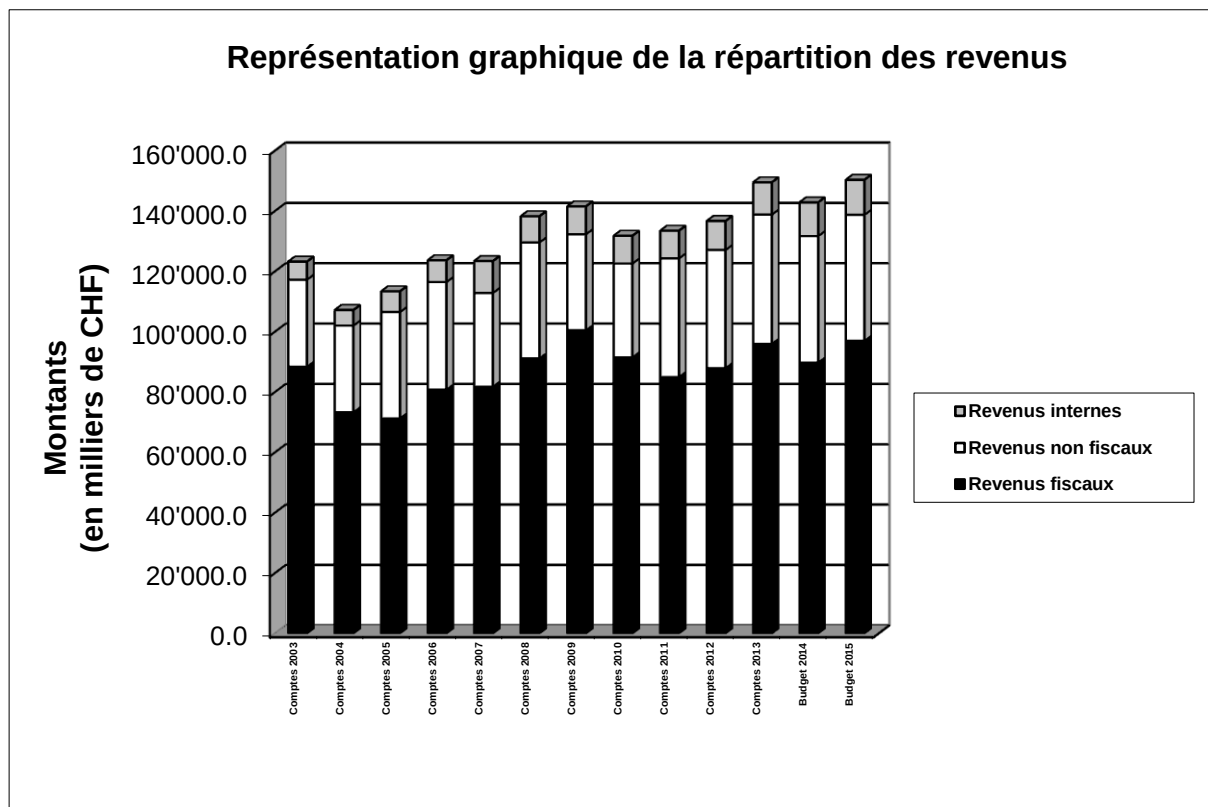


2.3.4. Analyse des revenus

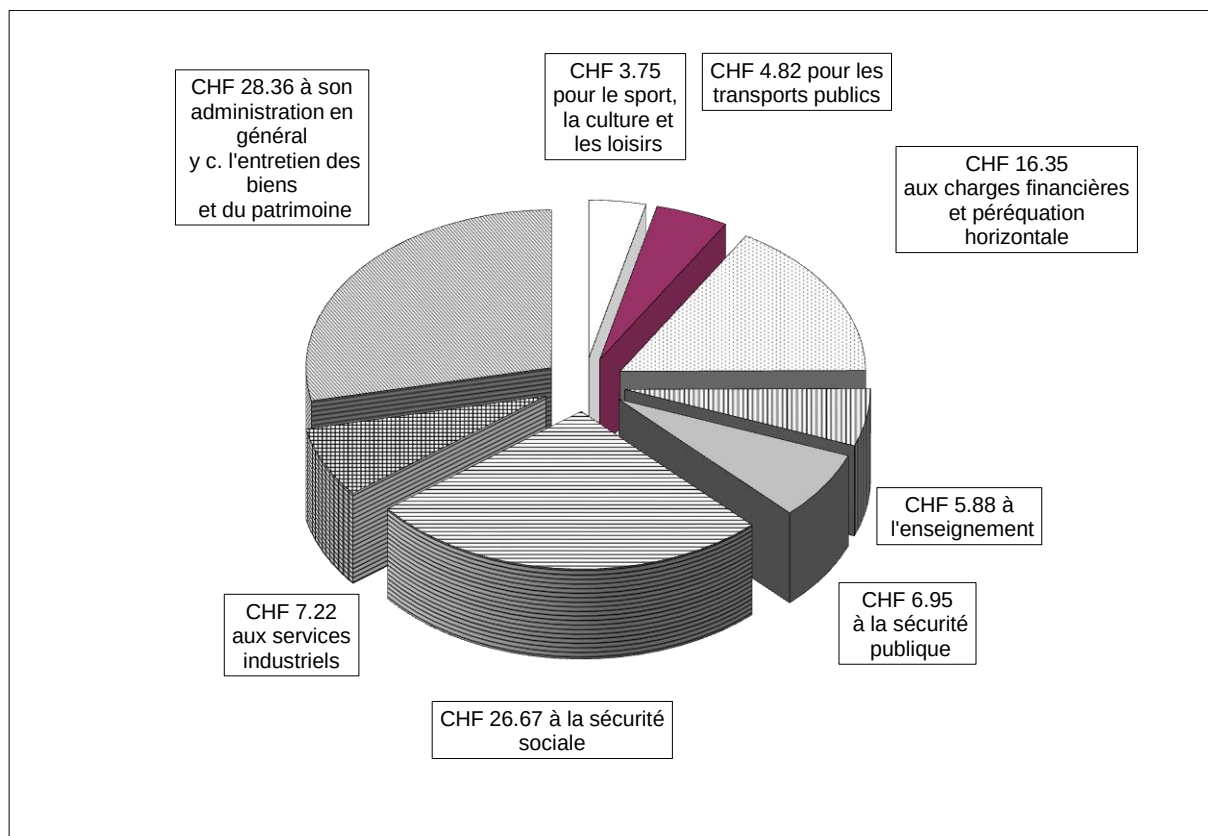
Tableau récapitulatif des revenus relatifs au budget 2015, au budget 2014, aux comptes 2013 ainsi qu'aux comptes 2012 :

Intitulé	Budget 2015 (tx d'impos. à 63.0)	Budget 2014 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2013 (tx d'impos. à 63.0)	Comptes 2012 (tx d'impos. à 65.0)
Impôts sur le revenu et la fortune	75'300'000.00	71'200'000.00	71'958'478.11	71'848'834.43
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'910'000.00	6'450'000.00	8'858'044.39	4'459'246.53
Impôt foncier	3'000'000.00	2'750'000.00	2'975'933.00	2'719'887.75
Droits de mutation	3'200'000.00	3'400'000.00	3'009'813.20	3'384'412.45
Impôts sur successions et donations	4'100'000.00	3'700'000.00	6'538'330.80	3'713'529.90
Impôt sur les chiens et taxes diverses	52'500.00	57'500.00	54'787.80	62'494.75
Part impôts sur les gains immobiliers	2'500'000.00	2'300'000.00	2'680'404.80	1'818'893.20
Sous-total revenus fiscaux	97'062'500.00	89'857'500.00	96'075'792.10	88'007'299.01
Patentes et concessions	10'500.00	10'500.00	2'913.75	13'113.55
Revenus du patrimoine	7'043'450.00	7'057'280.00	7'200'836.09	7'394'425.36
Taxes, émoluments et produits ventes	19'003'850.00	18'956'150.00	18'946'554.01	15'752'844.44
Part. et rembts de collectivités publ.	15'537'850.00	15'695'300.00	16'549'284.05	15'822'688.48
Autres participations et subventions	189'500.00	219'900.00	161'427.10	200'963.90
Sous-total revenus non fiscaux	41'785'150.00	41'939'130.00	42'861'015.00	39'184'035.73
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	901'100.00	1'177'112.00	1'574'530.55	871'497.05
Imputations internes (revenus)	10'687'800.00	9'975'200.00	9'088'572.72	8'710'097.03
Sous-total revenus internes	11'588'900.00	11'152'312.00	10'663'103.27	9'581'594.08
TOTAL DES REVENUS	150'436'550.00	142'948'942.00	149'599'910.37	136'772'928.82

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2015, chaque fois que la Ville de Pully dépensera CHF 100.00, elle le consacrera :



2.3.5. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour le budget 2014, par nature et par direction :

BUDGET 2015									
Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	9'222.7	877.3	3'035.2	8'901.4	2'970.5	482.9	1'620.2	1'312.7	28'422.9
Biens, services, marchandises	4'259.0	710.0	3'318.0	5'157.7	3'430.2	149.3	199.3	6'263.2	23'486.7
Intérêts passifs	0.0	2'116.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'116.5
Amortissements	360.7	1'202.0	301.7	1'366.6	999.2	160.6	20.4	276.4	4'687.6
Rembts, participations et subv. coll. publiques	7'509.4	21'915.3	0.0	2'240.6	108.2	9'405.8	32'456.2	14.0	73'649.5
Aides et subventions	558.0	0.0	4.1	0.0	864.3	0.0	5'021.8	0.0	6'448.2
Attrib. fonds et fin. spéciaux	20.0	70.0	0.0	515.8	0.0	50.0	0.0	150.9	806.7
Imputations internes	211.2	0.0	0.0	4'688.3	2'387.6	0.0	0.0	3'400.7	10'687.8
Total des charges	22'141.0	26'891.1	6'659.0	22'870.4	10'760.0	10'248.6	39'317.9	11'417.9	150'305.9
Impôts	0.0	94'562.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	94'562.5
Patentes, concessions	0.0	10.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.5
Revenus du patrimoine	265.5	650.0	3'010.6	979.3	258.7	607.2	0.0	1'272.1	7'043.4
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'614.4	93.3	516.8	6'147.4	472.0	255.6	1'155.6	8'748.8	19'003.90
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	2'500.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'500.0
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	13'945.5	8.0	1.0	1'312.0	2.5	0.0	163.8	15'537.8
Autres participations et subventions	0.0	0.0	0.0	189.5	0.0	0.0	0.0	0.0	189.5
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	79.4	0.0	80.0	46.9	113.0	130.0	0.0	451.8	901.1
Imputations internes	1'154.6	912.4	961.2	4'673.8	2'089.5	0.0	114.9	781.4	10'687.8
Total des revenus	3'218.9	112'674.2	4'576.6	12'037.9	4'245.2	995.3	1'270.5	11'417.9	150'436.5

3. Communication

Un article relatif au budget 2015 sera inséré dans le journal communal.

Des présentations destinées aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel sont planifiées.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Service de la communication.

4. Programme de législature

La réalisation des objectifs et mesures inclus dans le programme de législature 2011-2016 est en grande partie dépendante des moyens mis à disposition des services communaux, donc par conséquent, des budgets annuels. De plus, il serait fastidieux et sans utilité évidente de mettre en relation les différents objectifs et mesures avec les dépenses budgétaires.

5. Conclusions

Le budget 2015 présente un léger excédent de revenus (bénéfice) de CHF 130'660.00. Tout comme ces dernières années, la Municipalité s'efforcera, par une gestion rigoureuse des dépenses engagées en cours d'année, d'être en mesure de boucler les comptes 2015 avec un excédent de revenus.

Nous savons en effet d'expérience que les charges prévues dans les budgets ne sont jamais entièrement dépensées au moment de la clôture des comptes.

De plus, malgré des charges supplémentaires telles que notre participation au financement de la facture sociale, notre contribution au fonds de péréquation directe horizontale, à la création de nouvelles places d'accueil de jour pour les enfants et la volonté de diversifier l'offre culturelle sur le territoire de la Commune, le budget 2015 qui vous est présenté est équilibré.

Les prochaines années seront très certainement marquées par la préparation d'importants chantiers qui auront pour but de moderniser et dynamiser notre cité. Ces derniers s'ajouteront bien sûr à l'entretien du patrimoine communal. Néanmoins, certains investissements devraient amener des revenus supplémentaires qui auront un effet positif sur la situation financière future de notre Commune.

Le budget 2015 s'inscrit dans la perspective de ces développements futurs, notamment par un effort significatif au niveau des achats de biens, services et marchandises.

Les excédents de revenus successifs depuis 2006 ont permis à notre Commune de diminuer son endettement de manière importante, la plaçant dans une situation favorable pour envisager les investissements à venir et nécessaires à son développement.

Ainsi, la dette devrait se situer à quelques CHF 80.0 mios au 31 décembre 2015. Cette baisse significative de notre endettement a pour principale conséquence, une diminution importante des intérêts passifs, que l'on peut évaluer à l'équivalent d'un peu plus de 1.5 point d'impôt, soit environ CHF 2.0 mios.

Néanmoins, il faut être conscient que la marge d'autofinancement ne sera certainement pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux. Ainsi, l'année 2015 devrait marquer la fin d'une période de désendettement de notre Commune ; nous devons en effet recourir à l'emprunt afin de financer une partie des investissements prévus. Cette même tendance devrait perdurer ces prochaines années.

De plus, il existe encore d'importantes incertitudes sur l'évolution de la situation économique mondiale. La crise de la dette de la zone Euro et celle des Etats-Unis, ainsi que la force du franc suisse, sont autant de facteurs de risques non négligeables qui pourraient avoir des conséquences sur la situation financière future de notre Commune.

En outre, les pressions de la Communauté européenne et de l'OCDE sur les régimes fiscaux en vigueur en Suisse vont inévitablement débouchés sur une révision en profondeur de l'imposition des entreprises (RIE III). Cette dernière devrait se solder par des diminutions relativement importantes en matière de rentrées fiscales, pour les communes ainsi que pour le Canton. De plus, le système péréquatif vaudois fera l'objet d'une révision complète d'ici à l'année 2017. Dans le contexte actuel, il n'est pas certain que ce nouveau modèle nous soit favorable.

Par conséquent, comme vous pouvez le constater, de nombreuses incertitudes planent encore sur l'avenir des finances de notre Commune.

Malgré ce contexte très incertain, la Municipalité considère comme indispensable, d'envisager une autre perspective que le seul maintien minimum de nos infrastructures ; la Municipalité reste toutefois très attentive à l'évolution de la situation et adaptera, le cas échéant, sa stratégie d'investissements en fonction de l'évolution du contexte économique global.

La Municipalité estime que, par une gestion équilibrée des futurs budgets communaux et une planification raisonnable des importants investissements, la Ville de Pully sera à même de relever les nombreux défis qui l'attendent sans compromettre l'équilibre financier de notre Commune, ceci pour autant que nos charges non maîtrisables ne subissent pas de fortes augmentations, comme cela a déjà été le cas par le passé.

La Municipalité est convaincue que le budget 2015 qui vous est présenté est réaliste et correspond à l'effort financier nécessaire afin d'offrir les prestations attendues de la population et maintenir la valeur du patrimoine communal.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 26-2014 du 29 octobre 2014,

vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver le projet de budget pour l'exercice 2015 dont le résumé est le suivant :

▪ Total des charges	CHF	150'305'890.00
▪ Total des revenus	CHF	150'436'550.00
▪ Excédent de revenus	CHF	130'660.00

après :

▪ Amortissements	CHF	3'477'500.00
▪ Attributions aux fonds de réserve et de renouvellement	CHF	806'710.00
▪ Prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement	CHF	-901'100.00

2. d'approuver le projet de budget d'équipement et de modernisation des réseaux des Services Industriels (Budget EMR) CHF 1'000'000.00

3. d'approuver le budget 2015 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 octobre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

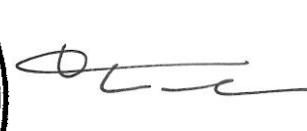
Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Annexes : Brochure budget 2015
Budget 2015 de la CISTEP